

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA BARRE

SEANCE DU 21 AVRIL 2026

Convocation : 13/04/2026

Affichage : 23/04/2026

Présents : Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI
Absente excusée : Lydia PARGUEY qui donne pouvoir à Fabienne TATIN FROUX
Secrétaire de séance : Claude BAYLE.

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance d'installation
- Indemnités des adjoints
- Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
- Vote du Compte Financier Unique 2025
- Affectation des résultats
- Vote du taux des taxes 2026
- Vote du Budget Primitif 2026
- Commissions communales
- Désignation des référents : déontologue, frelon, ambroisie
- Devis travaux chemin et fossés
- Questions diverses : brûlages des déchets, stationnement, vidéoprotection

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 20 MARS 2026

Monsieur le Maire détaille l'ensemble des points abordés.
Le Conseil Municipal par 11 voix valide le procès-verbal tel que proposé.

INDEMNITES DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique qu'il revient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire sauf si ce dernier souhaite en réduire le montant. Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe le taux maximal pour les communes de moins de 500 habitants à 10.89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et précise que l'enveloppe indemnitaire globale susceptible d'être allouée aux adjoints est basée sur le nombre théorique d'adjoints.

Après avoir échangé avec les adjoints, il est proposé de verser l'indemnité totale soit 10.89 % au 1^{er} adjoint et la moitié d'une indemnité soit 5.445 % à la seconde adjointe.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, valide par 11 voix pour, l'attribution des indemnités proposées.

Les délégations de chaque adjoint ont déjà été définies avec eux.

DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter l'exercice du mandat, le Conseil Municipal a la possibilité de donner des délégations au Maire ce qui permet d'accélérer certaines démarches. A ce titre, le Maire doit rendre des comptes à chaque séance si des décisions ont été prises dans le cadre de ces délégations.

Après avoir pris connaissance de la liste proposée, le Conseil Municipal valide, par 11 voix pour, 15 délégations sur les 31 autorisées.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

La secrétaire explique le document PDF transmis aux élus, abordant quelques notions comptables avant le vote des comptes, puis présente le compte financier unique 2025 qui constitue l'ensemble des réalisations de l'exercice 2025.

Le Maire sort de la salle.

Le 1^{er} adjoint prend la présidence de l'assemblée et procède au vote.

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour approuve le compte financier unique 2025 qui peut se résumer comme suit :

| | Résultat clôture N-1 | Part affectée à l'investissement N | Résultat de l'exercice | Résultat de clôture N |
|-----------------------|-------------------------|--|---------------------------|--------------------------|
| Investissement | - 44 363.43 | | - 14 814.00 | - 64 765.69 |
| Fonctionnement | 181 105.26 | - 44 363.43 | 58 877.55 | 195 619.38 |
| Total | 136 741.83 | - 44 363.43 | 44 063.15 | 130 853.69 |

Le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 195 619.38 € en fonctionnement et un déficit de 64 765.69 € en investissement.

Il est donc nécessaire de couvrir ce déficit en affectant cette dernière somme au compte 1068 et de reporter la somme de 130 853.69 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications, approuve par 11 voix pour l'affectation des résultats telle que proposée.

VOTE DU TAUX DES TAXES 2026

Le Maire rappelle le taux des taxes actuelles à savoir :

Taxe Foncier Bâti : 37.23

Taxe Foncier Non Bâti : 18.30

Taxe d'habitation : 12.87

Et fait part des taux moyens des communes de la strate au niveau National et Départemental.

Il propose deux simulations d'augmentation de 3 % ou de 5 % et précise que la variation des taux pour 2026 n'engendrera qu'une recette supplémentaire pour la commune allant de 3 007 € à 4 010 € selon le pourcentage retenu ; ces sommes étant réparties sur l'ensemble de la population.

Il précise que les élus sont libres de choisir un autre taux, la simulation permet seulement d'avoir un indicateur sur le produit fiscal attendu.

Par ailleurs, il rappelle que l'augmentation des impôts permet entre autres (puisque la commune doit respecter le principe d'universalité dans son budget) de régler les dépenses courantes de la commune, les dépenses exceptionnelles en citant l'exemple de l'aide financière sollicitée par le SIVU de la Résidence Autonomie, et de générer de l'autofinancement afin de permettre à la commune de réaliser des travaux plus conséquents. Il ajoute que l'effort fiscal est pris en compte dans le calcul des dotations.

Il souligne que malgré une augmentation de 5 % par exemple, cela n'engendre qu'une recette supplémentaire de 4 010 € dans le budget.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, valide par 10 voix pour et 1 abstention (Vincent MARAUX) l'augmentation de l'imposition. Ensuite, il est procédé au vote du pourcentage par 7 voix pour (Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Alice ROBERT, Sylvain LHOMME, Maryse SICLET, Lydia PARGUEY, Fabienne TATIN FROUX, 3 voix contre (Sylvie BAYLE, Claude BAYLE et Jérémy ZANOTTI) et 1 abstention (Vincent MARAUX) le taux d'augmentation de 3%. Les taux suivants seront appliqués en 2026 :

| | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| Taxe Foncier Bâti : 38.35 % | Taxe Foncier Non Bâti : 18.85 % |
| Taxe d'Habitation : 13.26 % | |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire explique les mécanismes de fonctionnement, d'investissement, d'autofinancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, approuve le Budget Primitif 2026 tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Dépenses : | 285 367.69 € |
| Recettes : | 154 514.00 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | <u>130 853.69 €</u> |
| Total recettes | 285 367.69 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|--|---------------------|
| Dépenses : | 117 317.00 € |
| Reste à réaliser | 5 587.86 € |
| Solde exécution section investissement reporté | <u>59 177.83 €</u> |
| Total dépenses : | 182 082.69 € |
| Recettes : | 182 082.69 € |
| Reste à réaliser | <u>0.00 €</u> |
| Total recettes : | 182 082.69 € |

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire explique les différentes commissions et le rôle de chacune, certaines étant obligatoires :

Commission de Contrôle des Listes Electorales : composée de 3 personnes, un conseiller municipal, un délégué du Tribunal Judiciaire et un délégué de l'Administration. Fabienne TATIN FROUX représentera la commune. Il sera proposé à 2 habitants du village de participer à cette commission.

Commission d'Appel d'Offres : Jérémy ZANOTTI, Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Frédéric PAILLARD.

Commission Communale des Impôts Directs : composée de 6 titulaires et 6 suppléants désignés par les Finances Publiques à partir d'une liste de 24 membres proposés par le Conseil Municipal. Une proposition sera faite à partir d'une liste d'habitants du village.

Et d'autres facultatives créées au sein du Conseil Municipal :

Finances : Sylvain LHOMME, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI, Vincent MARAUX, Claude BAYLE, Maryse SICLET, Frédéric PAILLARD.

Travaux : Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Claude BAYLE, Frédéric PAILLARD.

Bois : Alice ROBERT, Jérémy ZANOTTI, Fabienne TATIN FROUX, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD.

Cérémonie : échange lors de la prochaine séance.

DESIGNATION DES REFERENTS

Il est nécessaire de définir plusieurs référents :

Déontologue : proposition de nommer Madame Damienne BONNAMY. Cette personne est chargée d'apporter, à tout élu qui le saisit, tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. La saisine se fera par mail, les coordonnées seront transmises aux élus. Par ailleurs, le coût pour chaque dossier est fixé à 80 €.

Référent frelon et ambrosie : le rôle consiste à gérer les signalements frelon et ambrosies sur la commune puis contacter les ayants-droits et sensibiliser les acteurs locaux (habitants, agriculteurs, services techniques, ...), dans le but d'éviter la propagation des frelons et la prolifération de cette plante.

Maryse SICLET se porte volontaire en tant que référent frelon et Alice ROBERT se porte volontaire en tant que référent ambrosie.

DEVIS TRAVAUX CHEMINS ET FOSSES

Monsieur le Maire présente le devis pour la réfection du chemin menant à l'ancienne maison du garde barrière. Celui-ci s'élève à 3135.79 € TTC. Il explique qu'il sera nécessaire d'effectuer des travaux de purge par endroits.

Par ailleurs, il présente également le devis pour la reprise du fossé rue de la Messotte et de reprise d'un talus rue des Fougerets. Le montant s'élève à 1559.03 € TTC.

Une question se pose sur l'imputation des travaux.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour, approuve le devis pour le fossé. Le devis de réfection du chemin est reporté

QUESTIONS DIVERSES

- Réglementations diverses : le brûlage des déchets, le stationnement et la vitesse sont réglementés sur le village. Monsieur le Maire rappelle que pour le bien être de chacun, il est indispensable de respecter ces règles.

- Vidéoprotection : une consultation est proposée par le Conseil Départemental concernant la mutualisation d'installation d'équipements. A ce stade, les élus doivent se positionner sur l'intérêt de la démarche pour la commune.

Par 7 voix pour, 1 voix contre (Rudy MASRABAYE) et 3 abstentions (Fabienne TATIN FROUX, Maryse SICLET, Lydia PARGUEY), le Conseil Municipal décide de se renseigner sur le projet.

- **Mobilier urbain** : une proposition a été faite de réparer la table réalisée par la communauté de communes par un bénévole. L'estimation des travaux s'élève à environ 230 € pour le matériel et la visserie.

Le Conseil Municipal valide par 11 voix pour la proposition de la scierie MOYNE à LIESLE.

- **Intercommunalité** : le Président a été élu le 16 avril, Frédéric PAILLARD siège au bureau à l'aménagement du territoire. Il indique que des référents seront à désigner à l'économie/tourisme, la culture et l'assainissement. Deux commissions seront également créées ressources et techniques. Monsieur le Maire invite les élus à se rapprocher de la secrétaire pour s'inscrire à ces commissions.



- **ADMR** : invitation à l'assemblée générale le 29/04/2026 à 18h30.

- Rencontre avec l'agent de l'ONF le 05/05/2026 à 20h pour présenter l'aménagement forestier et la gestion de la forêt.

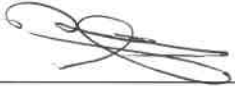

- **Requête d'un administré** : Sylvain LHOMME indique qu'un propriétaire de la commune l'a sollicité concernant les arbres qui tombent sur sa parcelle à proximité de l'ancienne voie ferrée. Il est nécessaire que la personne transmette un courrier à la mairie.

- **Prochaine réunion** : 26/05/2026 à 19h30

Fin de la séance à 22h50.

| | |
|---|--|
| <p>Le/La secrétaire, Claude BAYLE</p>  | <p>Le Maire, Frédéric PAILLARD</p>  |
|---|--|

SEANCE DU 21 AVRIL 2026

| ELUS | SIGNATURE |
|----------------------------|--|
| Monsieur PAILLARD Frédéric |  |
| Monsieur Claude BAYLE |  |

Liste des délibérations

| Intitulé de la délibération | Numéro |
|--|---------------|
| Indemnités des adjoints | 2026/010 |
| Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire | 2026/011 |
| Vote du Compte Financier Unique 2025 | 2026/012 |
| Affectation des résultats | 2026/013 |
| Vote du taux des taxes | 2026/014 |
| Vote du Budget Primitif 2026 | 2026/015 |
| Commissions communales | 2026/016 |
| Désignation des référents | 2026/017 |
| Devis travaux chemin et fossés | 2026/018 |
| | |